

l'objet d'une étude assidue et nous espérons être en mesure de publier une déclaration à ce sujet plus tard dans le courant de la semaine.

#### LES PROTESTATIONS CONTRE LE RÈGLEMENT TOUCHANT LES PERMIS POUR LA CÔTE OUEST

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire si l'on étudie aussi les protestations émises contre le projet de règlement touchant les permis de pêche sur la côte ouest?

**M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts):** Je ne suis pas au courant de cela, monsieur l'Orateur, mais je vais voir ce qu'il en est.

\* \* \*

#### L'ENVIRONNEMENT

##### LA PUBLICATION «NOTES DE RECHERCHE BIMESTRIELLES»

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts. Il pourra peut-être y répondre à son retour à la Chambre. Le 16 mars dernier, comme en fait foi le compte rendu à la page 4293, j'ai posé une question au sujet d'une publication diffusée sous les auspices du ministre de l'Environnement. La Direction des Forêts a fait paraître cette publication intitulée «Notes de recherche bimestrielles». Ma question porte particulièrement sur les numéros de janvier et de février. J'ai maintenant le numéro suivant de la revue, soit celui de mars et d'avril, publié encore sous les auspices du ministre de l'Environnement. J'estime, étant donné que la Chambre est saisie d'un projet de loi concernant l'établissement de ce ministère, qu'on porte atteinte à mon privilège et que la Chambre a droit à une explication.

**M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts):** Monsieur l'Orateur, je signalerai la question au ministre.

\* \* \*

#### QUESTIONS OUVRIÈRES

##### LE CODE DU TRAVAIL APPLIQUÉ À L'AÉROPORT DE SAINTE-SCHOLASTIQUE

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Bien que les travaux aient repris à Sainte-Scholastique, il reste à déterminer si c'est le code fédéral du travail (Normes) ou le code provincial qui s'y applique. Le ministre peut-il dire s'il est au courant de ce problème et, si oui, a-t-il donné aux entrepreneurs en cause des instructions précises et par écrit quant au code qui s'y applique effectivement?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Il y a quelque temps, j'ai informé l'entrepreneur que ses obligations envers le gouvernement fédéral étaient de nature contractuelle, tandis que celles qu'il avait vis-à-vis du gouvernement provincial étaient juridiques.

[M. Corbin.]

##### SAINTE-SCHOLASTIQUE—LES SERVICES PROVINCIAUX D'EMBAUCHE

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sait-il que le ministre du Travail de la province de Québec a laissé entendre à l'entrepreneur qu'il devait traiter avec le ministère provincial de la Main-d'œuvre et de l'Immigration plutôt qu'avec celui du gouvernement fédéral et, si oui, peut-il révéler à la Chambre la nature des instructions qu'il a données à l'entrepreneur chargé des travaux?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, nous sommes, bien sûr, au courant des avis donnés et nous connaissons la législation québécoise dans ce domaine. Il n'en reste pas moins que les entrepreneurs ont, en vertu de contrats, des obligations à remplir à l'égard de certains travaux entrepris par le gouvernement fédéral. Les services des Centres de la main-d'œuvre du Canada sont en cause: ils sont disponibles et, dans bon nombre de cas, on les utilise.

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser. Le ministre pourrait-il nous renseigner tout de suite sur les projets fédéraux? Dois-je comprendre que c'est le fédéral qui a la préséance?

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, comme je le disais, les entrepreneurs ont des obligations envers le gouvernement fédéral en vertu de certaines clauses du contrat et, en l'occurrence, nos bureaux offrent leurs services et placent des gens.

\* \* \*

#### LES CÉRÉALES

##### LE BLÉ—LE VERSEMENT FINAL POUR LA CAMPAGNE DE 1969-1970

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que les agriculteurs de l'Ouest s'inquiètent du versement final à l'égard du blé cette année, le ministre peut-il nous dire si, oui ou non, on fera ce versement?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le syndicat du blé de la campagne de 1969-1970 est fermé depuis le 30 avril, mais dans le cours ordinaire des choses, il faut plusieurs semaines avant que la Commission du blé ne fasse un calcul final au titre du dernier versement puisqu'il lui faut tenir compte du transfert de blé d'un syndicat à un autre. Il est bien possible qu'il y ait un versement, mais il est encore trop tôt pour que je puisse en estimer l'importance.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander si ce versement se fera à temps pour les élections?

**L'hon. M. Lang:** Je l'espère bien, monsieur l'Orateur.